

**PROCES VERBAL**

**Présents :** MM. BERTHOME, FORGEREAU, DELEGER, LAVAURE-CARDONA, GASPARD, CARRERE, GUILLOT, PILLAY, POURTEAU, SASTRE, PERRICHON, PATEAU, KHALDI, SALLABERRY, BERNARD

**Absents :** MM GUIRAUD (pouvoir à M BERTHOME), TROQUEREAU, MOUYNNA, CHAUVET, TRIA

**Secrétaire de séance :** C POURTEAU

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures.

Aucune remarque n'est formulée quant au procès verbal du 18 décembre 2013. Il est donc adopté en l'état.

L'ordre du jour a été rappelé, il porte sur 4 délibérations.

Délibération 2014-001 Autorisation budgétaire spéciale pour les dépenses d'investissement à engager avant le vote du Budget Primitif : Budget principal (262) et Budget Annexe Assainissement (264).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L 1612-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée d'autoriser l'ordonnateur à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant l'adoption des Budgets Primitifs, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette),

Considérant la nécessité d'engager les présentes dépenses d'investissement avant le vote des Budgets Primitifs.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **DECIDE**

- **D'autoriser** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses urgentes d'investissement avant l'adoption des budgets primitifs de l'exercice 2014 et de prévoir les recettes nécessaires, tel que suivant :
- **Budget Principal :** le montant total des crédits autorisés en section d'Investissement s'élève à 82 000 €. Ils se situent dans la limite correspondant à 25 % des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget de l'exercice précédent, déduction faite du montant du remboursement du capital des emprunts (compte 16).

Dépenses prévisibles		
Chap / art	Nature	Montant
20/202	Dépenses d'urbanisme	17 000 €
20/2031	Frais d'étude	5 000 €
20/2033	frais d'insertion	2 000 €
20/205	achat de brevets, ...	1 000 €
	<b>Sous-Total chapitre 20 :</b>	<b>25 000 €</b>
21/2183	Matériel Informatique	12 000 €
21/2188	matériels divers	1 000 €
21/2112	autres agencements	32 000 €
	<b>Sous-Total chapitre 21 :</b>	<b>45 000 €</b>
23/2313	Constructions	10 000 €
23/2315	Matériels et Outillage	2 000 €
	<b>Sous-Total chapitre 23 :</b>	<b>12 000 €</b>
	<b>TOTAUX</b>	<b>82 000 €</b>

- **Budget Annexe Assainissement :** le montant total des crédits autorisés en section d'Investissement s'élève à 5 000 €. Ils se situent dans la limite correspondant à 25 % des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget de l'exercice précédent, déduction faite du montant du remboursement du capital des emprunts (compte 16).

Dépenses prévisibles		
Chap / art	Nature	Montant
20/2031	Frais d'étude	4 000 €
20/2033	frais d'insertion	1 000 €
	<b>Sous-Total chapitre 20 :</b>	<b>5 000 €</b>
	<b>TOTAUX</b>	<b>5 000 €</b>

- **De demander** au Conseil Municipal d'inscrire ces crédits aux budgets primitifs correspondants de l'exercice 2014.

Vote : POUR : 16 NUL : 0 CONTRE : 0

**Délibération adoptée à l'unanimité**

Délibération 2014-002 Acompte sur subvention 2014 au budget Office de Tourisme : ouverture anticipée de crédits avant vote du Budget Principal 2014

Vu la Comptabilité M 14,

Vu l'avis favorable du Trésorier,

Vu le Budget autonome Office de Tourisme,

Monsieur le Maire rappelle que le vote des budgets primitif 2014 est prévu courant avril 2014.

Aussi, pour que le Budget Office de Tourisme puisse faire face aux dépenses du début d'année 2014, il est proposé de procéder à l'ouverture anticipée de crédits sur la ligne « subvention de financement aux autres établissements » (chapitre 65, article 65737), pour un montant de 15.000 €.

Ces crédits seront repris lors du vote du Budget Primitif 2014.

Vote : POUR : 16 NUL : 0 CONTRE : 0

**Délibération adoptée à l'unanimité**

Délibération 2014-003 Tarification horaire des services municipaux

Vu la délibération n°140 du 21 décembre 2011 relative à la valorisation des travaux en régie,

Monsieur le Maire indique qu'il convient de mettre en place une tarification horaire des services municipaux, notamment dans le cadre des opérations inter - budgets et de la mise à disposition de personnel sous forme de convention.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les taux horaires suivants (charges comprises):

- Service technique / bâtiment : 17,76 €
- Service espaces verts : 17,45 €
- Service transport / conducteur : 16,82 €
- Service entretien : 16,00 €
- Service transport / surveillance scolaire : 17,00 €
- Service restauration / cuisiniers : 20,92 €
- Service restauration / personnel de service : 16,52 €
- ASVP : 16,20 €
- Service administratif : 26,87 €
- Service informatique : 16,21 €

Le Conseil Municipal, **décide**

**D'instaurer** un barème annuel de tarification horaire des services municipaux pour l'année 2014, tel que ci-dessus énoncé.

Vote : POUR : 16 NUL : 0 CONTRE : 0

**Délibération adoptée à l'unanimité**

Délibération 2014-004 Tarif des sorties en bus organisé par la commission des manifestations

Dans le cadre de la programmation des sorties de l'année 2014 proposées par la commission des manifestations avec vente de billetterie à l'Office de Tourisme,

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter les tarifs des 3 prochaines sorties :

Sorties	Dates	Contenu	Horaires	Tarifs
<b>Déjeuner Spectacle Music Hall BERGERAC</b>	Dimanche 9 mars	Déjeuner et spectacle avec la revue « Coup de Foudre »	Départ : 10h30 Retour : 19h00	<b>56 €</b>
<b>Patinoire Mériadeck BORDEAUX</b>	Samedi 19 avril	Spectacle Holiday On Ice « la tournée magistrale » avec Bonaly, Aribol, Bernadis et Candelero	Départ : 15h30 Retour : 22h30	<b>58 €</b>
<b>CHANIERS / PORT D'ENVAUX</b>	Samedi 7 juin	Croisière fluviale sur la Charente avec visites et dégustations Déjeuner au Moulin de la Baine	Départ : 08h30 Retour : 20h30	<b>60 €</b>

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Décide** de voter les différents tarifs des sorties figurant dans le tableau ci-dessus.

Vote : POUR : 16 NUL : 0 CONTRE : 0

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**TOUR DE TABLE**

→ F FORGEREAU

- Voirie : rue Henri Barbusse  
Travaux gaz en cours.

- Rivière  
Le Syndicat de Rivière a été saisi afin de donner son avis sur le franchissement des écluses sur l'Isle.  
Quelles sont les conditions de levée de l'interdiction préfectorale de franchissement des écluses.  
Le Syndicat devra prendre contact avec les usagers de la rivière.  
La difficulté rencontrée sera la surveillance des écluses.  
JM SALLABERRY rappelle à nouveau que l'interdiction date de 1968, l'absence de signalisation interdisant le franchissement des écluses génère des conflits avec les riverains des écluses.  
Une étude est en cours auprès du Syndicat, des réunions avec les usagers seront organisées afin de déterminer les conditions de mise en navigabilité.

→ M DELEGER

- Affaissement sur le site d'AMCOR  
Suite à une visite sur site en juillet 2013, il a été suggéré qu'AMCOR fasse un forage au point le plus bas afin d'identifier les raisons du ravinement d'une part, la provenance de l'eau d'autre part. S'il apparaît que le réseau d'eau pluvial est défaillant, la Commune procédera aux travaux d'étanchéité.  
Il conviendrait de provisionner 20 à 30 000 € pour ces travaux.

→ M GUILLOT

- Préau
  - Livraison du matériel fin janvier 2014.  
L'intervention des maçons est estimée à 2 jours. Le temps de séchage nécessaire : 1 semaine.
  - Le montage du préau : début février
- Commission Enfance Jeunesse de la CALI : mardi 14 janvier
  - M GUILLOT a demandé à participer à l'élaboration des ordres du jour afin d'être force de proposition et acteur.
  - Présentation par le Cabinet BSA du diagnostic Enfance. A partir de l'existant, l'objectif est de créer un projet à l'échelle de la CALI avec accompagnement des élus pour l'élaboration du projet.  
Thématique :
    - nombre de structures à harmoniser et non uniformisation
    - proximité (pas plus de 8 kms entre structure et population)
    - politique tarifaire
    - qualité des offres
    - qualité des structures
    - gouvernance locale

Monsieur le Maire souligne que les thématiques abordées conduisent à 16 réunions au total qui ont lieu le soir, ce qui engendre un nombre d'heure important pour les agents.  
Impression d'une dispersion et hiérarchisation importante.
- Ecole de numérique  
Réception des conventions Education Nationale. Le directeur d'école a reçu les formations nécessaires pour la mise en œuvre du projet.

→ E LAVAURE-CARDONA

- EHPA « Mille Fleurs ». Grâce à la réhabilitation, l'EHPA a été labellisé GIR 4.

→ JP GASPARD

- Bilan Espace Forme 2013  
Plus de 400 inscriptions représentant 66 communes.  
6 communes représentent plus de 50 % du public (St Seurin, St Médard, Coutras, Porchères, Ménesplet, le Pizou).  
Il conviendrait de prévoir une somme de 2 000 € en investissement.

→ C POURTEAU suggère d'insérer sur le site Internet de la mairie, le discours de Monsieur le Maire. Avis favorable.  
M DELEGER a souligné la bonne ambiance de la cérémonie des vœux et la spontanéité des applaudissements.

→ D PERRICHON a participé au déjeuner de l'Association Détente et Loisirs qui a fêté ses 40 ans d'existence.  
Cette association constate une progression de ses effectifs.

### **Informations**

#### 1 - Compte rendu du Syndicat de Collège réalisé par A KHALDI

Il est à nouveau évoqué les travaux de réparation du gymnase avec participation financière du syndicat alors que la compétence relève du Conseil Général.

En effet, il n'est pas concevable que les communes via le syndicat financent le gymnase.

#### 2 – SYNO-MAT / APAJH

Compte tenu du développement des activités de l'ESAT de St Seurin et du besoin urgent de trouver des locaux adaptés, il est convenu que SYNO-MAT partage ses locaux avec l'APAJH selon les modalités convenues par voie d'avenant.

#### 3 – Journée Internationale de la biodiversité – Mai 2014

Le Club Nature de Porchères souhaite s'inscrire dans cette démarche auprès de notre collectivité.

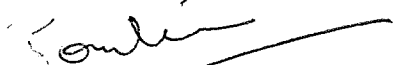
Suivi : service Espaces Verts

#### 4 – Assemblée Générale Théâtre PHILMER : samedi 18 janvier 2014

#### 5 – Vœux de la CALI : le jeudi 30 janvier 2014

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 15

La Secrétaire de Séance,



Christine POURTEAU

le Président de Séance,



Marcel BEYTHOME